



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

Séance ordinaire du 2 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy à Scott, le 2 février 2026 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Frédéric Vallières, maire.

À cette séance ordinaire sont présents le maire, Monsieur Frédéric Vallières, ainsi que les membres du Conseil :

Siège # 1 - Marie-Ève Drolet
Siège # 2 - Ghislain Lowe
Siège # 3 - Jason Quirion
Siège # 4 - Pierre-Luc Langevin
Siège # 5 - Cynthia Vallée
Siège # 6 - Scott Mitchell

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Frédéric Vallières. Madame Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, et Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

Tel que le prévoit la Loi, la personne qui préside la séance, soit Monsieur Frédéric Vallières, informe le conseil qu'à moins d'avis contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

7035-02-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

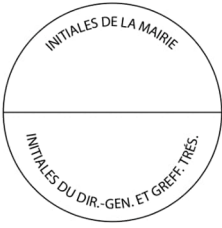
4- FINANCES

4.1- Adoption des comptes payés et à payer

5- LÉGISLATION

5.1- Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 517-2026 relatif aux modalités de publication des avis publics

5.2- Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 518-2026 relatif à l'annulation du règlement 445-2021 sur la citation



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

de l'église Saint-Maxime et son terrain à titre d'immeuble
patrimonial

- 6 - GESTION ADMINISTRATIVE
 - 6.1 - Cadets de la police - contrat de service pour l'été 2026
- 7 - SERVICE DES INCENDIES
 - 7.1 - Plan de mesures d'urgence - mise à jour
- 8 - TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 - Appel d'offres pour le balayage des rues
 - 8.2 - Appel d'offres pour des services d'excavation dans le cadre de travaux municipaux
 - 8.3 - Appel d'offres pour l'obtention de matériaux de remblais à la tonne
- 9 - LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 - Adoption de la Politique MADA- FAMILLES
 - 9.2 - Adoption du Plan d'action de la Politique MADA- FAMILLES
 - 9.3 - Nomination du comité de suivi de la mise en œuvre de la Politique MADA- FAMILLES et du Plan d'action
- 10 - RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS
- 11 - VARIA
 - 11.1 - Correspondances - Demande de partenariat 2026 - Groupe vocal Les Troubadours
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

7036-02-26

- 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

4 - FINANCES

7037-02-26

4.1- Adoption des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Quirion

ET RÉSOLU d'adopter les comptes du mois de janvier 2026 s'élevant à 163 047.99 \$ tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

5 - LÉGISLATION

5.1- Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 517-2026 relatif aux modalités de publication des avis publics

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par la conseillère Cynthia Vallée qu'il y aura lors d'une prochaine séance du conseil, adoption du règlement 517-2026 concernant les modalités de publication des avis publics.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 517-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

5.2- Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 518-2026 relatif à l'annulation du règlement 445-2021 sur la citation de l'église Saint-Maxime et son terrain à titre d'immeuble patrimonial

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par le conseiller Ghislain Lowe, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 518-2026 relatif à l'annulation du règlement 445-2021 relatif à la citation de l'église Saint-Maxime et son terrain à titre d'immeuble patrimonial.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 518-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

6 - GESTION ADMINISTRATIVE

7038-02-26

6.1- Cadets de la police - contrat de service pour l'été 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott retient, chaque année - par l'entremise de la MRC de la Nouvelle-Beauce, les services des cadets de la police afin de soutenir les activités de prévention, de surveillance et de sécurité sur son territoire durant la période estivale;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

CONSIDÉRANT QUE la période habituelle du contrat de service des cadets de la police est établi selon un calendrier prédéterminé;

CONSIDÉRANT QUE le festival de notre Municipalité se tient du 12 au 16 août 2026, générant une hausse significative de l'achalandage, des activités publiques et des besoins en matière de sécurité et qu'à ce moment le contrat de service est terminé;

CONSIDÉRANT QUE la présence des cadets de la police durant cet événement contribuerait de manière significative à la sécurité des citoyens, des visiteurs et des bénévoles, ainsi qu'au bon déroulement des activités;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de s'assurer que les cadets soient présents durant le festival de notre municipalité.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Eve Drolet

ET RÉSOLU QUE la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soient et sont autorisées à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander à la MRC de la Nouvelle-Beauce de procéder à une modification quant à la période du contrat de service des cadets de la police pour la prochaine saison estivale et les subséquentes afin que cette période puisse couvrir et assurer une présence des cadets lors du festival de la Municipalité de Scott qui se tiendra - en 2026 - du 12 au 16 août 2026 et donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7- SERVICE DES INCENDIES

7.1- Plan de mesures d'urgence - mise à jour

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de se doter d'un plan de mesure d'urgence, afin de faire face adéquatement aux situations d'exceptions pouvant mettre en danger la vie, la santé ou la sécurité des personnes, ainsi que la protection des biens et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mesure d'urgence doit être révisé et mis à jour annuellement afin d'en assurer l'efficacité, l'actualité et la conformité aux besoins de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Quirion

ET RÉSOLU d'adopter la mise à jour annuelle du plan de mesures d'urgence de la municipalité telle que présentée et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à assurer la diffusion du plan de mesures d'urgence mis à jour auprès des personnes concernées et à effectuer toute démarche nécessaire à sa mise en application. Il est également résolu que la présente



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

résolution abroge toute résolution antérieure incompatible avec celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - TRAVAUX PUBLICS

7039-02-26

8.1- Appel d'offres pour le balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Scott désire obtenir des services pour le balayage des rues suivant un taux horaire;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entrepreneurs;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès de Gestion Ricky, Entreprise Trema, Gravière Giguère, Lignpro et Entreprises Lévisiennes inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7040-02-26

8.2 - Appel d'offres pour des services d'excavation dans le cadre de travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Scott désire obtenir des services d'excavation, dans le cadre de travaux municipaux effectués sous régie interne, suivant un taux horaire;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entrepreneurs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès de Excavation Conrad Giroux, Excavation Danguy, Gravière Giguère, Gestion Ricky et Excavation La Chaudière.

Adopté à l'unanimité par les conseillers présents

7041-02-26

8.3 - Appel d'offres pour l'obtention de matériaux de remblais à la tonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Scott désire obtenir des soumissions pour faire l'achat de matériaux de remblais à la tonne;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entrepreneurs.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Quirion

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès de Excavation Conrad Giroux, Excavation Lafontaine, Concorbec et RC Roy.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - LOISIRS ET CULTURE

7042-02-26

9.1- Adoption de la Politique MADA-FAMILLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des dix municipalités engagées dans la démarche collective;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la Politique a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

- Que le conseil municipal adopte la Politique MADA-Familles.
- Que le conseil municipal reconnait cet outil comme un guide dans la prise de décisions pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des aînés et des familles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7043-02-26

9.2 - Adoption du Plan d'action de la Politique MADA-FAMILLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique MADA-Familles;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de la consultation publique réalisée auprès des aînés, des familles et des adolescents;

CONSIDÉRANT QUE le comité local a fait consensus sur le plan d'action recommandé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Eve Drolet

- QUE le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique MADA-Familles.
- QUE le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les quatre prochaines années.
- QUE le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.
- QUE le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7044-02-26

9.3 - Nomination du comité de suivi de la mise en œuvre de la Politique MADA-FAMILLES et du Plan d'action

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott a démontré sa volonté de poursuivre l'amélioration du milieu de vie pour les aînés et les familles par la mise à jour de sa Politique MADA-Familles et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de la Politique MADA-Familles et de son Plan d'action nécessite la création d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer la réalisation et le suivi des actions ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Eve Drolet

- QUE le conseil constitue un comité de suivi de la Politique MADA-Familles sous la présidence du représentant ou de la représentante, des questions touchant les aînés et les familles, accompagné.e d'un membre de l'équipe municipale.
- QUE ce comité se réunisse d'une à deux fois par année.
- QUE le mandat de ce comité soit :
 - D'assurer le suivi de la politique et la mise en œuvre de plan d'action;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

- D'évaluer les résultats obtenus par rapport aux cibles et indicateurs;
 - De maintenir la collaboration avec les différents partenaires et les citoyens;
 - D'informer la population et les partenaires des avancées;
 - Promouvoir les initiatives liées à la politique.
- QUE ce comité soit formé de :
 - Ghislain Lowe, représentant des aînés
 - Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière
 - Lisa-Marie Pouliot, représentante de la MRC
 - Nelson Roy, citoyen
 - Christine Hammann, citoyenne

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

Le maire et les conseillers font rapport des rencontres et des activités auxquelles ils ont participé.

11- VARIA

7045-02-26

11.1- Correspondances - Demande de partenariat 2026 - Groupe vocal Les Troubadours

CONSIDÉRANT QUE ce groupe existe depuis 1963 et qu'il fait partie du répertoire des ressources culturelles de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce groupe vocal permet aux gens de découvrir leur passion commune comme le chant, la danse et les arts de la scène, de développer leur talent artistique et de se produire en spectacle avec des musiciens;

CONSIDÉRANT QU'ils sont en période de financement pour leur prochain spectacle qui aura lieu les 8 et 9 mai 2026;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Quirion

ET RÉSOLU de refuser l'aide financièrement demandée, et ce, en respect de la politique de dons et commandites de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens questionnent et apportent quelques commentaires sur différents sujets.

7046-02-26

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Pierre-Luc Langevin à 20h16.

Je soussigné, Frédéric Vallières, maire de la Municipalité de Scott, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Frédéric Vallières
Maire

Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière